

Le conseil municipal dûment convoqué le 07 juin 2024 à 18h, s'est réuni en session ordinaire, en mairie de Choisey, sous la présidence de Madame THEVENIN Hélène, Maire

Date de la convocation : 31 mai 2024	La liste des délibérations affichée et publiée le 13 juin 2024
Nombre de conseillers en exercice : 13	

PRESENTS : THEVENIN Hélène, BARRET-PAQUES Béatrice, BARTHE Olivier, CRETIN Bérengère, DUBOIS Stéphane, LACROIX Marie-Paule, LAVRUT Arnaud, MAUPOIL Florence, METRAILLE Thomas, SIBILLE Laurent (**10 présents**)

ABSENT(S) : DEMONT PRENAT Sylvie
ABSENT(S) Excusé (s) : DIAS Edouard, VALENTE Nathalie

POUVOIRS en application de l'article L. 2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 du CGCT, ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme VALENTE Nathalie	à	Mme LACROIX Marie-Paule
M. DIAS Edouard	à	Mme THEVENIN Hélène

Secrétaire de séance : Madame BARRET-PAQUES Béatrice désignée conformément à l'article L.2121-6 du CGCT.

OBJET : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

*Mme le Maire rappelle que le conseil municipal dans sa séance du 24/11/2023 a créé à compter du 01/01/2024 un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein du service technique chargé de l'entretien et la mise à disposition des locaux communaux, pour une durée hebdomadaire de service de 25/35^{ème}.
Considérant les nouveaux besoins de la collectivité, il est utile de réviser la durée hebdomadaire de service.*

Vu le Code Général de la fonction publique, notamment son article L.332-23 1°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour renforcer les effectifs du service technique ayant pour missions : l'entretien des bâtiments communaux et la conciergerie des locaux communaux mis à disposition du public,

Considérant qu'il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet pour une durée hebdomadaire d'emploi de 29/35^{ème} dans les conditions prévues au 1° de l'article 332-23 du code général de la fonction publique, à savoir un contrat d'une durée maximale de 12 mois, renouvellement compris, pendant un période de 18 mois consécutifs,

Sur rapport de Mme le Maire,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, DECIDE

Article 1 : d'annuler la délibération précitée n°2023-11/037 en date du 24/11/2023

Article 2 : de créer l'emploi non permanent *d'agent d'entretien et conciergerie des locaux communaux*, à temps non complet à raison de 29/35^{ème} de catégorie C de la filière technique, du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux au grade d'Adjoint technique territorial, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Article 3 : de modifier, en conséquence, le tableau des effectifs à compter du 01 juillet 2024 comme ci-joint.

Article 4 : d'autoriser Mme le Maire à recruter un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique et à signer le contrat afférent.

Article 5 : de préciser que ce contrat sera d'une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.

Article 6 : de préciser que la rémunération sera fixée en référence à l'Indice Brut : 367 et l'Indice Majoré : 366 correspondants à l'échelon 1 de l'échelle indiciaire du grade d'adjoint technique (C1).

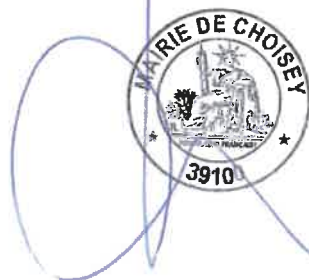
Article 7 : que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

Article 8 : que Mme le Maire est chargée de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
THEVENIN Hélène



Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le 20/06/2024

ID : 039-213901507-20240607-DCM202406020-DE





TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS de la commune de CHOISEY
 au 01-07-2024

EMPLOI/ POSTE	Date de création ou modification Référence délibération	TEMPS DE TRAVAIL hebdomadaire de l'emploi créé en heures			Catégorie hiérarchique	Grade (s) rattaché (s) à cet emploi	Emploi pouvant être par un contractuel (L.3332-3 du CGED)		Emploi non pourvu		
		TC	TNC	A			B	C		oui	non
Secrétaire de mairie /général	01/08/2023 (DCM du 09-06-2023)	35		X	Rédacteur territorial, rédacteur principal 2ème classe, rédacteur adjoint 1ère classe		X	1			
Secrétaire de mairie/général	01/07/2014 (DCM du 22-04-2014)	35		X	Adjoint Administratif principal de 1ère classe		X	1			
Adjoint en charge de la comptabilité/pales/urbanisme-ERP- enseignes/Acces administratifs liés à la voirie	01/03/2020 (DCM du 10-02-2020)		29	X	Adjoint Administratif principal de 1ère classe		X	1			
Adjoint en charge de l'accueil public et de la gestion administrative: population/Elek- CMI/Elections/Cimetière/AFaires sociales/com.animations/archives Jeunes/Jeunesses	01/01/2024 (DCM du 24/11/2023)	35		X	Adjoint Administratif principal de 1ère classe		X	1			
ATSEM	01/07/2017 (DCM du 16/06/2017)		27,5	X	ATSEM Principal de 1ère classe		X	1			
ATSEM	01/01/2020 (DCM du 15/11/2019)		27,5	X	Adjoint technique principal de 1ère classe		X	1			
Agent polyvalent en milieu rural	01/07/2017 (DCM du 16-06-2017)	35		X	Adjoint technique principal de 1ère classe		X	1			
Adjoint polyvalent en milieu rural	15/11/2019 (DCM du 15/11/2019)	35		X	Adjoint technique principal de 2ème classe		X	1			
Agent polyvalent en milieu rural	01/07/2021 (DCM du 26/03/2021)	35		X	Adjoint technique		X	1			
Agent d'entretien des locaux communaux et conciergite des bâtiments communaux	01/10/2015 (DCM du 27/11/2015)		17	X	Adjoint technique		X	1			
Agent d'entretien des locaux scolaires	01/01/2017 (DCM du 23/05/1997)		14	X	Adjoint technique, Adjoint technique principal de 2ème classe, Adjoint technique principal de 1ère classe		X	1			
TOTAUX		175	101					6	4		

EMPLOIS NON PERMANENTS

EMPLOI/ POSTE	Date de création ou modification Référence délibération	TEMPS DE TRAVAIL hebdomadaire de l'emploi créé en heures			Catégorie hiérarchique	Grade (s) rattaché (s) à cet emploi	Fonctionnement du recrutement	Emploi non pourvu		
		TC	TNC	A					B	C
Agent d'entretien et conciergite des locaux communaux	01/07/2024 (DCM du 07-06-2024)		29	X	Adjoint Technique	Article L.3332-23 1° - Accroissement temporaire d'activité	1			

(1) Ces colonnes peuvent être ajoutées à celles du tableau annexé à la délibération pour votre gestion interne

Le tableau ci-dessus résume les emplois de catégorie contractuelle ou temporaire qui sont créés par l'assemblée communale. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel. La nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé sont précisés. Aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent.

